



Bourse aux équipements du club

1) Service proposé

La bourse aux équipements permet aux parents, via l'infrastructure proposée par le club, de vendre/acheter des vêtements de patinage, des petits équipements divers et des patins d'occasion.

Les seuls vêtements acceptés sont :

- les tenues d'entraînement spécifiques à la pratique du patinage artistique
- les polaires
- les tenues de compétition
- les collants de patinage en bon état
- les gants en bon état

Seuls les équipements acceptés sont :

- les paires de patins
- les sacs à patins
- les 2 types de protèges lames (plastique dur et ressort / extensible en tissu)

Les vêtements de sport d'utilisation plus générale utilisés parfois par les enfants lors des entraînements (survêtements, pull, vestes chaudes diverses...) ne seront pas acceptés.

Le club se chargeant de la présentation/vente des articles, **il se réserve le droit de refuser tout article jugé dans un état inadéquat à sa revente et ré-utilisation par un membre du club.**

Nous vous rappelons que les articles « textile » acceptés devront être en bon état, propres / lavés, non troués, non élimés.

La bourse n'est ouverte qu'aux seuls adhérents du club, tant pour le dépôt que pour l'achat d'articles.

Les articles seront présentés sur **l'espace devant les miroirs de la patinoire au niveau des gradins.** Certaines tenues étant fragiles, les articles ne seront pas en libre-service mais proposés par une personne du club.

2) Position du club

Le club organise le dépôt, le stockage et la présentation des articles sur des périodes définies. Aucun article ne sera pris en charge ou vendu par l'intermédiaire du club en dehors de ces périodes. **Les prix de vente sont fixés par le vendeur et ne sont pas négociables à l'achat.** Le produit d'une vente ne transite pas par les comptes du club, et est remis dans les plus brefs délais au vendeur, lors du créneau horaire "Restitution" prévu.

3) Modalités des transactions

1) Dépôts.



Les adhérents déposant un article se verront remettre un reçu numéroté. L'article sera enregistré dans une base en spécifiant :

- Le numéro attribué à l'article
- la description succincte de l'article, la taille
- le prix
- le nom du vendeur et ses coordonnées

Un duplicata sera fixé sur l'article, un autre gardé par le club le temps de prise en charge de l'article. Les articles textiles étant stockés sur des portants, l'adhérent fourni un cintre par article textile déposé (cintre métal basique), la boîte pour les patins si c'est bien la boîte correspondante.

Une fiche de dépôt devra être complétée par le vendeur et remise lors du dépôt des articles à vendre pour faciliter l'enregistrement et l'inventaire des articles.

2) Achats.

Seuls les paiements en espèces seront acceptés par le club. Les sommes seront remises sans délai au vendeur, accompagnées des duplicatas correspondant aux articles vendus. **La vente par lot n'est pas acceptée**, chaque vêtement sera considéré comme un article individuel et fera l'objet d'un reçu, ceci afin d'en faciliter l'achat.

4) Restitution : invendus et paiement

A l'issue de la bourse aux équipements, une permanence à une date et des créneaux horaires donnés sera organisée afin de permettre aux vendeurs de récupérer leurs invendus et /ou de récupérer le bénéfice de leur vente.

Les invendus seront IMPERATIVEMENT récupérés par les vendeurs et aucun autre tiers lors de cette permanence. Le club ne conservera aucun effet à l'issue de la dernière période de bourse.

Nous demandons aux vendeurs de venir récupérer leurs articles invendus en se munissant d'un sac.

5) Protocole sanitaire

Compte-tenu du contexte sanitaire, nous vous demanderons de porter un masque (obligatoire dans l'enceinte du complexe de la Cartonnerie) et de vous désinfecter les mains avec du gel hydroalcoolique qui est mis à votre disposition à l'entrée de la patinoire et de l'espace de la bourse aux équipements.

Il ne sera pas possible de faire essayer les vêtements cette année.

Par contre le même protocole que la patinoire pour la location de patins, sera appliqué afin de permettre l'essayage des patins. **Il ne sera pas accepté de retard à l'entraînement (entrée sur la glace) pour ce motif.**

Les bénévoles se réservent le droit de limiter le nombre de personne dans l'espace de vente afin de faire respecter les consignes de distanciation, un marquage au sol sera mis en place pour la file d'attente et le sens des entrées, sorties.



6) Périodes d'ouverture de la bourse

1) Dates et heures des dépôts

- Le samedi 26 septembre : de 08h30 à 13h30
- Le mardi 29 septembre : de 18h00 à 20h30

2) Dates et heures de la bourse aux équipements

- Le samedi 03 octobre : de 08h30 à 13h30
- Le mardi 06 octobre : de 18h00 à 20h30

3) Dates et heures des restitutions / paiements

- Le samedi 10 octobre : de 08h30 à 13h30